



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance extraordinaire – 9 septembre 2024

SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci (vidéoconférence)
Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Sophie Galarneau, conseillère de comté, mairesse d'Entrelacs (vidéoconférence)
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey
- MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme (vidéoconférence)
Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Karl Lacouvée, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

SONT ABSENTS

- MM Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CM-09-339-2024 Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Karl Lacouvée et résolu unanimement que la présente assemblée soit ouverte à 9 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-09-340-2024 Il est proposé par M. Charles-André Pagé, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Prise des présences

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION

3.1 Règlement 247-2024 décrétant une dépense de 2 060 800 \$ et un emprunt de 2 060 800 \$ \$ pour le projet de collecte et de transport des matières résiduelles pour les neuf (9) municipalités membres du regroupement intermunicipal – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

3.2 Règlement 209-2019-3 modifiant le règlement 209-2019 sur la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADMINISTRATION

3.1. **Règlement 247-2024 décrétant une dépense de 2 060 800 \$ et un emprunt de 2 060 800 \$ pour le projet de collecte et de transport des matières résiduelles pour les neuf (9) municipalités du regroupement intermunicipal – Avis de motion et dépôt du projet de règlement**



Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance extraordinaire – 9 septembre 2024

No de résolution
ou annotation

CM-09-341-2024

M. Pierre Charbonneau donne avis de motion et dépose le projet de règlement 247-2024, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal*, à l'effet que lors de la séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie sera pris en considération pour adoption le *Règlement numéro 247-2024 décrétant une dépense de 2 060 800 \$ et un emprunt de 2 060 800 pour le projet de collecte et de transport des matières résiduelles des neuf (9) municipalités membres du regroupement intermunicipal*.

Ce règlement a pour but de prévoir le financement des équipements nécessaires au déroulement des opérations du Service en gestion des matières résiduelles débutant le 1^{er} janvier 2025 pour les neuf (9) municipalités membres du regroupement intermunicipal.

3.2. **Règlement 209-2019-3 modifiant le règlement 209-2019 sur la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

CM-09-342-2024

M. Martin Héroux donne avis de motion et dépose le projet de règlement 209-2019-3, et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal*, à l'effet que lors de la séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie sera pris en considération pour adoption le *Règlement numéro 209-2019-3 modifiant le règlement numéro 209-2019 sur la gestion contractuelle*.

Ce règlement a pour but de prévoir la façon de procéder pour l'octroi de contrats pour l'organisation du Service de gestion des matières résiduelles.

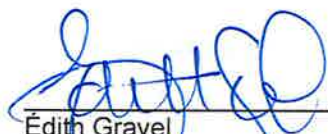
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée au Conseil.

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CM-09-343-2024

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que la présente séance extraordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 9 h 07.


Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière


Isabelle Perreault
Préfète